

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la modification d'une artère sur le territoire de
la commune de Perly-Certoux

19 août 2015

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du
30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune de Perly-Certoux du 7 octobre 2014;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 18 juin 2015,

ARRÊTE :

Chemin des Nanpolets

Ce chemin commence désormais au chemin du Relai et se termine au chemin de Foulon.

Le code voie 16721 est inchangé.

Cette dénomination est en vigueur.

Communiqué à :

DALE	1 ex.
DF	1 ex.
DSE	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat